

La notion de péché en islam

Un point particulièrement important du dogme de l'Islam, et qui tient une place prééminente dans la vie du musulman, concerne la notion de péché. Contrairement aux autres religions qui considèrent cette question comme importante mais pas essentielle, l'Islam lui consacre, à travers le Coran, beaucoup de versets à la description de ce qui peut être considéré comme péché en islam, et ce qui est agréé ou interdit par Dieu.

Le péché : une chute dangereuse du cœur et de l'âme :

La religion musulmane a ceci d'aisée que dès son apparition, elle a très nettement séparé les actes autorisés (*halal* ou agréé par Dieu) de ceux considérés comme péchés (*haram* ou interdit par Dieu). Dès son entrée en islam, le croyant peut donc connaître assez rapidement ce qui lui est autorisé ou non, et le degré de gravité que ce péché constitue devant Dieu.

En revanche, si le Coran et la tradition prophétique (Sounna) sépare nettement les péchés mineurs des péchés majeurs, il n'en reste que la mise en garde à propos de l'excès de péchés mineurs est particulièrement présente dans la tradition islamique constituée en grande partie des hadiths du prophète Muhammad (PBSL).

En effet, si la majorité des musulmans s'accordent à éviter le plus possible de tomber dans les grands péchés, tels que l'association, le meurtre, l'adultère, le vol (1)..., beaucoup multiplient sans s'en rendre compte les péchés mineurs (colère, paroles et attitudes désagréables...) et dérivent ainsi progressivement du droit chemin, banalisant par la-même ce qui est pourtant clairement interdit par l'Islam.

La multiplication des péchés a également une incidence sur la foi et la spiritualité du croyant, entamant considérablement la réceptivité du cœur, ce qui peut enlever par la suite à tout les actes d'adoration du musulman leur dimension transcendante pour en faire de simple réflexes quotidiens. Se prémunir contre la répétition des péchés par la remise en question permanente (*muhasabat e-nafs*) est donc primordial pour le croyant s'il souhaite être constamment sur la droite voie et éviter

tout égarement.

Les différentes catégories de pécheurs :

Afin de poursuivre et de compléter la notion de péché en islam, il est intéressant de faire un détour par les différentes catégories possibles de pécheurs, qui définissent selon les cas la gravité des actes commis.

Ainsi en premier lieu, il y a le pécheur ignorant, c'est-à-dire celui qui ne bénéficie pas d'une connaissance suffisante de la religion au moment où il commet son péché, et qui généralement s'abstient de le recommencer une fois qu'il a compris son erreur.

En second lieu, il y a le pécheur « malgré lui », c'est-à-dire celui qui commet un péché récurrent (qui reste toutefois un péché léger) mais qui une fois ce dernier accompli, a une honte véritable de lui-même et demande pardon à Dieu et à celles et ceux qu'il a blessé. Il n'est cependant pas rare qu'après une certaine période, le péché disparaisse, une fois que le musulman a appris à se maîtriser et bien combattu les dérives de son nefs.

Ensuite, il y a le pécheur égaré, c'est-à-dire celui qui commet un péché envers l'Islam et qui pourtant est persuadé que sa conduite est honorable et qu'il continue à suivre la droite voie. Cette attitude est généralement dangereuse, car elle peut amener d'autres croyants à imiter le musulman égaré et même à créer une *bid'a* (2) et ceci contribue à ancrer le péché et la subversion au sein de la communauté des fidèles.

Enfin, il y a le pécheur habituel, qui sait parfaitement le mal qu'il fait à lui-même et/ou aux autres musulmans, mais qui ne fait rien pour s'améliorer, et chez qui le péché fait partie intégrante de sa personnalité, et devient en quelque sorte une habitude et une banalité, allant même jusqu'à lui procurer du plaisir, assimilable à la perversion au vu du mal commis. Il s'agit là bien évidemment de la catégorie la plus dangereuse qui soit, puisqu'elle est assimilable à la révolte contre Dieu par l'insoumission à ses commandements par l'abandon total à ses propres désirs et pulsions. Elle expose gravement le pécheur bien qu'il soit croyant (par la bouche ou la pensée), s'il arrive à rendre l'âme dans l'état de péché, sans repentir sincère et définitif auparavant à l'enfer et à la damnation.

17. Allah accueille seulement le repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent. Voilà ceux de qui Allah accueille le repentir. Et Allah est Omniscient et Sage.

18. **Mais l'absolution n'est point destinée à ceux qui font de mauvaises actions jusqu'au moment où la mort se présente à l'un d'eux, et qui s'écrie: "Certes, je me repens maintenant"** - non plus pour ceux qui meurent mécréants. Et c'est pour eux que Nous avons préparé un châtiment douloureux.

Sourate 4 : AN-NISA' (LES FEMMES)

Avant et Après l'entrée en Islam :

Il est admis que dès son entrée en Islam, le nouveau converti se voit pardonner tous ses péchés antérieurs, et cela quelque soit la gravité de ces derniers. Le prophète Muhammad (PBSL)

a ainsi rencontré un jour un homme voulant se convertir à l'Islam, et voici le récit de la conversion de ce dernier :

«

Un homme nommé Amr vint voir le prophète Muhammad (PBSL) et lui dit:

"Donne-moi ta main droite pour que je puisse te faire un serment d'allégeance."

. Le Prophète (PBSL) tendit sa main droite. Amr retira sa main. Le Prophète (PBSL) dit :

{Que t'arrive-t-il, Ô Amr ?}

Il répondit :

"J'aimerais poser une condition."

Le Prophète (PBSL) demanda :

{Quelle condition veux-tu émettre ?}

Amr dit :

"Que Dieu me pardonne mes péchés."

Le Prophète (PBSL) dit :

{Ne sais-tu pas que la conversion à l'islam efface tous les péchés commis dans le passé ?}

»

(Hadith rapporté par Moslim).

La signification de ce pardon des péchés n'a absolument rien de prosélyte, mais il s'agit plus d'une miséricorde divine à l'intention de ceux qui étaient dans l'ignorance par rapport à leur conduite avant l'islam. En effet, le Coran est très clair sur ce sujet, chaque homme embrassant l'Islam ne le faisant que pour lui-même.

6. Et quiconque lutte (contre lui-même), ne lutte que pour lui-même, car Allah peut Se passer de tout l'univers.

Sourate 29 : AL-ANKABUT (L'ARAIGNÉE)

L'absence de péché originel en islam :

En plus des querelles théologiques connues qui divisent les religions monothéistes, l'Islam, à contrario du Christianisme, s'oppose farouchement au dogme de l'homme fautif par essence prôné par l'église et plus connu sous le nom de *péché originel* : « **...personne ne portera le fardeau (responsabilité) d'autrui...**

»

dit clairement le Coran (6:164). Dans l'Islam, il est donc inconcevable que l'homme soit condamné à supporter une faute qu'il n'a à l'origine aucunement commise, mais il prône au contraire que l'homme est entièrement « responsable » de ses actes sur Terre, et pleinement conscient des conséquences qu'ils peuvent engendrer. Ces derniers suivant s'ils sont bons ou mauvais, conditionneront sa demeure dans la vie dernière, le Paradis ou le séjour en Enfer.

Wal iyad bil'Allah

□ **Auteur: Souhayl.A & Lionel.J**

Cet article a été déjà consulté 1208 fois.

(1) voir notre article sur les [Les interdits de l'islam](#)

(2) Voir notre chronique sur [l'innovation périlleuse](#) en islam